

## **COMITÉ DU CONCOURS DE COMMUNICATION POUR SOURDS ET MALENTENDANTS (CCSM) DE CLUB**

**OBJECTIF :** Promouvoir la participation du club au Concours de communication pour sourds et malentendants afin de donner la chance aux jeunes visés d'y participer.

**PERSONNEL :** Le président du comité devrait avoir une passion pour ce programme et l'habileté de trouver et de convaincre des participants afin qu'il y ait un concours au niveau du club.

### **DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :**

- Publiciser et mettre sur pied le Concours de communication pour sourds et malentendants au niveau du club.
- Rejoindre la clientèle dans une école spécialisée dans le domaine et faire la promotion du concours auprès de ces élèves.
- Recruter des membres OJOI qui s'intéressent un peu au langage des signes afin qu'ils agissent comme personnes accompagnatrices durant le concours.
- Une fois le concours de club terminé, remplir le formulaire officiel d'inscription au concours de zone / district, y joindre la version dactylographiée de la présentation et faire parvenir le tout au président du comité du concours CCSM du district.
- Remplir le formulaire d'évaluation du Concours de communication pour sourds et malentendants.

**PLAN D'ACTION :** En tant que président du comité, convaincre les dirigeants du club de tenir un concours CCSM au niveau du club. Si, pour quelque raison que ce soit, le nombre de candidats est limité, parrainer un jeune fréquentant une école spécialisée pour les enfants sourds ou malentendants au concours du district.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera terminé?